

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE**ARRETE N° 017/2021**

**OBJET : Règlementation de stationnement
Chemin des Voyageurs.
Travaux Elagages**

NOUS, MAIRE de la commune de GREZIEU LA VARENNE (Rhône)

VU le code général des collectivités territoriales art L2211-1, L 2212-2, L2212-5.

VU le code de la route.

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents.

CONSIDERANT qu'il va être entrepris des travaux d'élagage.

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement pour assurer la sécurité des usagers de la route ainsi que des ouvriers.

CONSIDERANT que la voie est communale.

A R R E T O N S

ARTICLE 1 : Du mercredi 17 février au vendredi 19 février 2021, la circulation sera interdite en journée.

ARTICLE 2 : Le stationnement et la circulation de tout véhicule sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 3 : Une déviation sera mise en place par la Route de Bordeaux -489- et la Rue du Crest.

ARTICLE 4 : Une signalisation appropriée sera installée par les services de la mairie.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats des travaux 48 heures avant son début.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Vaugneray,
- Monsieur le Responsable de la Police municipale de Grézieu la Varenne,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la mairie de Grézieu la Varenne
- Monsieur le Directeur Département de l'Équipement sous couvert de l'ingénieur de la Subdivision MORNANT-VAUGNERAY
- Madame la responsable en charge de la collecte des ordures ménagères à la CCVL de VAUGNERAY

Fait à GREZIEU LA VARENNE le 06 février 2021

LE MAIRE : Bernard ROMIER

